

CONTRIBUONS à l'AVENIR des ENFANTS en toute indépendance

Décembre 2010

MODIFICATIONS DES RYTHMES SCOLAIRES: Synthèse des propositions U.N.A.A.P.E

L'U.N.A.A.P.E a été entendue le 21 septembre 2010 par le Comité de pilotage de la Conférence nationale sur la modification des rythmes scolaires, et le 18 novembre 2010 par la Commission Culture et Education de l'Assemblée nationale.

Les parents d'élèves autonomes U.N.A.A.P.E pensent qu'il y a lieu de modifier les rythmes scolaires pour être plus en harmonie avec les rythmes de l'enfant, mais en tenant compte des rythmes des familles.

Plusieurs aspects sont à envisager :

Le temps sur l'année :

Alterner autant que possible 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances.

Maintenir 8 semaines de vacances d'été sans mise en place d'un nouveau zonage, pour tenir compte des nouvelles répartitions familiales.

Réviser le découpage de 3 zones de vacances en 2 zones pour favoriser les relations familiales indispensables à l'équilibre des enfants.

Le temps sur la semaine :

Pour les écoles primaires la coupure du mercredi matin reste souhaitée par de nombreuses familles et l'on ne doit pas envisager à terme que les enfants soient à l'école toute la journée du mercredi.

Les enfants doivent pouvoir garder une vie sociale et familiale en dehors du milieu scolaire.

Au collège comme au lycée les horaires de la semaine ne doivent pas dépasser 35 heures, temps d'accompagnement individuel et travail à la maison compris.

Le temps sur la journée :

L'organisation de la journée doit être revue, mais pas obligatoirement la durée de présence dans les établissements scolaires.

La durée de la journée des élèves des classes élémentaires devrait permettre d'inclure le travail actuellement fait après la classe.

La pause méridienne doit être au minimum de 1h30 et 2 heures en école primaire et au moins 1h30 en collège et lycée.

Pour tous, il doit être tenu compte des temps de transport.

Aspects généraux :

Il y a lieu de penser à un allègement des programmes qui permettrait de diminuer la densité de l'année scolaire et pourquoi pas d'allonger la scolarité d'une année.

Union
Nationale
des Associations
Autonomes
de Parents
d'Elèves.

42, rue Carvès, 92120 Montrouge. Téléphone-fax : 01 40 92 16 61 tél : 09 51 74 68 92.

n° Siren : 784 263 642 http://www.unaape.asso.fr Mail: secretariat@unaape.asso.fr

Union nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves - U.N.A.A.P.E.

De profondes modifications des rythmes scolaires ne peuvent être envisagées sans mettre en place auparavant un vaste plan de restructuration et de rénovation des sites scolaires.

Si l'on tend vers une plus grande diversité d'activités à l'intérieur de l'Ecole, il faut absolument envisager auparavant les problèmes de financement, d'encadrement et de localisation de ces activités.

Les déterminations du nombre de zones, des dates et nombre d'heures de classe doivent être prises au niveau national pour une harmonisation sur l'ensemble des établissements scolaires et faciliter la vie des familles et des fratries.

L'Ecole doit rester un repère global pour les enfants et les parents.

La modification des rythmes scolaires doit se faire d'abord et impérativement dans l'intérêt de l'enfant.